

La planète Neptune

Pour bien comprendre la façon dont Le Verrier résolut l'énigme posée par le monde d'Uranus, imaginons une expérience que vous pouvez tous réaliser. Sur une table bien plane et légèrement inclinée, plaçons successivement à un point déterminé des billes de substances diverses : toutes suivront la même route et tomberont suivant le chemin de la plus grande pente. Maintenant, supposons qu'une des billes, au lieu de tomber, se détache d'un fait sans que de cette route normale, que concluez-vous ? Que l'expérience est fautive et qu'un mauvais farceur a caché quelque part sous la table un fort aimant qui détourne la bille en fer de la trajectoire commune.

Or, une grosse planète comme Jupiter, peut fort bien jouer vis-à-vis d'un autre corps céleste le rôle d'un aimant, et c'est d'ailleurs ce que les astronomes constatent tous les jours ; les planètes exercent les unes sur les autres des perturbations. Eh bien, lorsqu'Uranus fut découvert, Le Verrier tint compte des perturbations de Jupiter et de Saturne pour calculer la marche de la nouvelle planète et il dressa la table contenant ses positions futures...

Le truc dévoilé

Or, Uranus n'en tint aucun compte. Conclusion : aux perturbations déjà connues devaient s'en ajouter d'autres.

Il y avait donc quelque part dans une région du ciel un aimant perturbateur, en la circonstance, probablement une planète inconnue dont la masse exerçait une influence sur le mouvement d'Uranus. Cette troublante influence de la planète en question devait pouvoir se déterminer par le calcul ; telle fut la tâche que s'assigna Le Verrier, sur les conseils d'Arago. Le problème, posé en 1845 devant être résolu en moins d'une année. En onze mois, en effet, le jeune mathématicien (Le Verrier avait alors 24 ans), mit sur pied toute la théorie des perturbations appliquée à la recherche de la planète troublante ; et ce n'était pas mince besogne : l'ensemble de ses calculs, qu'on a conservés, ne renferme pas moins d'une quinzaine de volumes grand format, représentant 10.000 pages environ et au total.

La preuve

Peu de temps après, le 18 septembre 1846, l'éminent mathématicien ayant l'occasion d'écrire à Galle, alors directeur de l'Observatoire de Berlin, lui parle de son travail et le prie « de vouloir bien consacrer quelques instants à l'examen d'une région du ciel où il peut rester une planète à découvrir » ; il lui en indique la position et les éléments.

Galle reçut la lettre le 23 ; le soir même il commença ses recherches et trouva la planète à la place indiquée ; l'erreur dans la position n'était même pas de 1 degré.

Ainsi se termina ce grand travail, l'un des plus originaux et des plus étonnants qu'ait eu à enregistrer l'astronomie et la mécanique céleste. Avec les Lagrange et les Laplace, Le Verrier continuait à maintenir au premier rang l'Astronomie mathématique française ; ce triomphe ne sera peut-être jamais dépassé.

Uranus tourne autour du Soleil en 84 ans ; la nouvelle planète aperçue par Galle et à laquelle on donna le nom de Neptune ne mettait pas moins de 165 années pour accomplir sa lente révolution ; du coup, l'empire du Soleil s'étendait à 4 milliards et demi de kilomètres.

Grâce à son unique satellite, découvert le 10 octobre 1846, par Lassell, nous avons une idée précise de la masse de la planète, Neptune pèse 17 fois plus que notre Terre, avec un volume 72 fois plus considérable. Ces chiffres, comme pour Uranus, nous indiquent que la densité moyenne de la planète est extrêmement faible et voisine de celle du Soleil. Neptune est donc un monde chaud et presque entièrement gazeux.

Comme son satellite, il tourne d'un mouvement rétrograde, à l'inverse de la Terre ; mais la planète est tellement éloignée que la vision, même aidée du télescope, est impossible à nos yeux ; des détails sur son disque n'offrent qu'une teinte uniforme.

C'est un vain que Sec, en 1869, a signalé une bande nuageuse rayant l'équateur, personne depuis et avec les plus forts instruments, n'a pu revoir ce détail.

Toutefois, l'application du spectroscopie à la planète nous a permis tout récemment de confirmer une rotation rapide, admise par Maxwell Hall, dès 1884.

La danse de Neptune

Neptune tourne sur lui-même en 7 h. 45 minutes ; continuant ainsi le régime de rotation des planètes géantes, tels Jupiter et Saturne.

Malheureusement, de ce monde lointain où nous sommes parvenus, portons nos regards sur l'ensemble du système solaire. Un terrain déposé sur Neptune, — simple hypothèse, puisque la planète a la température d'un haut-fourneau — s'il regardait le ciel à l'œil nu, n'apercevrait ni Mercure, ni Vénus, ni la Terre, ni Mars ; toutes ces planètes seraient perdues dans l'éclat du rayonnement du Soleil.

C'est à peine si Jupiter et Saturne seraient soupçonnés, lors de leur passage sur l'astre du jour ; par contre, Uranus, la planète la plus proche, jetterait sur la voûte céleste l'éclat de notre Sirius, par les halos nuits de ses rayons.

Quant au Soleil, vu de Neptune, ce n'est qu'une belle lampe à arc, sans doute apparent, assez brillante cependant pour éclairer les nuages de la planète comme le ferait une ampoule de mille bougies placée à quelques mètres d'un objet.

Foyer de chaleur et de lumière intense, notre astre central est hélas trop éloigné pour faire sentir son action calorifique à ces distances effrayantes.

Songez en effet qu'un rayon lumineux, parti du Soleil et marchant à la vitesse de 300.000 kilomètres par seconde met un peu plus de 4 heures pour atteindre Neptune.

Voulez-vous une autre comparaison : un avion partant du Soleil et faisant une moyenne de 300 kilomètres à l'heure ne parviendrait sur Neptune qu'après un long voyage d'environ 15 siècles.

Neptune constitue-t-il la dernière planète de notre système ? Les observations récentes permettent de plus en plus d'en douter, mais quel Le Verrier nous dira l'emplacement de la planète hypothétique ?

AMÉ MOREUX, Directeur de l'Observatoire de Bourges.

MÈRE DE TROIS FILLES

Beauvais, 28 février. — Non loin de Beauvais, à La Chapelle-Saint-Pierre, on signale un curieux cas de fécondité. Pour sa première maternité, une femme hollandaise de 28 ans, a mis au monde trois petites filles admirablement constituées.

PARIS-CENTRE

Table with subscription rates: Dix-septième année, N° 5.848. ABONNEMENTS: 1 AN, 3 ANS, 6 ANS. Nièvre et limitr... 55.00 30.00 18.00. Autres départ... 60.00 32.00 19.00. Union postale... 100.00 52.00 28.00. TELEPHONE: 2-17 & 2-13.

Régional Quotidien VINGT CENTIMES Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS. DIRECTEUR-REDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY. COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-13 - REGISTRE DU COMMERCE: N° 57.

DIMANCHE 1er MARS 1925

LA SÉRIE CONTINUE 100.000 francs de bijoux ont été enlevés par les cambrioleurs

Paris, 28 février. — La rue Rambuteau était jalouse de la rue Saint-Élisabeth, sa voisine. Un vol assez semblable à celui des lingots d'or vient d'être perpétré au 15 rue Rambuteau, chez M. Robert Lévy.

Un militaire qui rentrait chez ses parents, rue du Temple, aperçut vers 2 heures deux hommes qui s'entretenaient à l'angle de deux rues. Ils le suivirent du regard.

Quelques instants après, un commerçant qui tient un bazar voisin et qui habite au-dessus de la boutique de M. Robert Lévy, crut entendre une pesante sur la porte de son appartement. Il alluma l'électricité ; mais, n'entendant plus de bruit, il se recoucha paisiblement.

On découvre l'effraction. Ce matin, vers 6 heures, une personne de l'immeuble s'aperçut que le rideau de fer de la boutique était coupé à la cisaille. Le poste de police, alerté, envoya un agent qui ne put constater le vol.

Le rideau de fer avait été coupé en carré très proprement. Par l'ouverture, les voleurs firent sauter la barre de sûreté, rouvrirent la porte. Ils purent ainsi entrer dans le magasin.

Il est visible que le coup avait été préparé. Aucune hésitation ne les a retenus. Ils ont arraché dix-neuf plateaux portant des bagues, des montres, tous ces objets en or.

Les plateaux ont été jetés sur le côté. Aucune trace d'effraction n'est relevée sur la porte du couloir blindée et cadenassée ni sur le coffre-fort. Une boîte renfermant des brochures et des boucles en diamant oubliée sur un comptoir n'a pas été emportée.

Le propriétaire était absent. M. Lévy fils était parti samedi pour Nice où il conduisait sa mère malade. On suppose que les deux ou trois voleurs étaient bien informés.

On a découvert à l'angle des rues du Temple et Rambuteau un panier à luitres contenant une pointe en acier, un alésoir et la béquille bec de cane du magasin.

M. Lévy père, que nous venons de voir, tenait le magasin avant de le céder à son fils. Le vol s'élevait à 100.000 francs environ.

La série continue. A une autre, comme on dit.

L'enquête. M. Rolé et l'inspecteur Auger, du 6<sup>e</sup> district, ont commencé l'enquête. Ils ont entendu divers témoins qui dans la nuit avaient été intrigués par l'allure de trois individus. Nous avons pu voir nous-mêmes ces témoins. Ils nous ont fait les déclarations suivantes :

— M. Bacon, commerçant passage Saint-Avois, rentrait chez lui en automobile, vers minuit et demi en compagnie de sa femme.

— Pour entrer dans le passage, nous a-t-il dit, je fis fonctionner mes phares dont la lueur me fit découvrir, devant mon habitation, deux individus assez grands, vêtus de pardessus et coiffés de chapeaux melons.

Surpris par la lumière, ces individus rebrousserent chemin et se placèrent sous la voûte du passage sortant sur la rue Rambuteau.

La voiture garée, nous crûmes une nouvelle fois ces deux jeunes hommes qui, à notre vue sortirent par la rue du Temple. Ma femme inquiète, voulut signaler à la police ces individus suspects. Nous attendîmes un moment, mais, ne pouvant découvrir un agent, nous allâmes nous coucher.

De la fenêtre de ma chambre, l'aperçus encore une fois les deux hommes, au fond du passage donnant dans la rue Rambuteau.

Cette déclaration est confirmée par celle de M. Smiles, qui rentrait chez lui à 2 h. 10 du matin et remarqua un taxi Citroën au coin de la rue du Temple et de la rue Rambuteau. Ce taxi était absolument vide et personne même n'était au volant.

— Devant la bijouterie, dit M. Smiles, l'aperçus deux hommes grands, minces, coiffés de chapeaux melons, ils remontaient que le des deux voitures était éteint, cela m'intrigua et ce matin, en apprenant le cambriolage, je ne fus pas trop étonné.

Un militaire, M. Tête, remarqua les trois individus au coin de la rue du Temple et de la rue Rambuteau. L'un était coiffé d'un chapeau mou et les deux autres de melons.

L'homme à l'accent étranger. Enfin, M. Crémont, à 2 h. 20, fut interpellé, rue Rambuteau, par un jeune homme en chapeau mou qui, avec un fort accent étranger, que M. Crémont crut affecté, lui demanda le chemin pour se rendre place de l'Hotel-de-Ville.

— Je fus intrigué, d'autant plus, nous dit-il, que c'est la troisième fois que ce même individu me demande à peu près à cette heure, l'emplacement d'une rue. Aussi, son image est-elle gravée dans ma mémoire et si on me mettait en sa présence, je le reconnaîtrais certainement.

Les agents ont découvert au coin de la rue du Temple et de la rue Rambuteau, un panier à luitres, abandonné sans doute par les malfaiteurs et contenant une pointe en acier, un alésoir et le bec de cane du magasin de M. Robert Lévy.

La police judiciaire saisie de cette affaire a commencé aussitôt les recherches. Le cambriolage avait sans doute été préparé avec soin plusieurs jours à l'avance et M. Belluol devra dépenser toute son habileté combinatoire pour mettre la main sur les trois audacieux malfaiteurs.

Détail curieux : les voleurs ont pu opérer dans l'obscurité pour ne pas attirer l'attention, car ils ne remarquèrent pas une boîte en carton renfermant pour plus de 100.000 francs de bijoux en platine et ne s'attaquèrent pas au coffre-fort qui contenait pour un million de marchandises.

M. Robert Lévy, actuellement à Nice, a été prévenu télégraphiquement par Mme Madeleine Guiblin, gérante du magasin.

Le président Ebert est mort

Il fut l'âme de la résistance de l'Allemagne contre l'occupation de la Ruhr

Berlin, 28 février. — Le président Ebert a rendu le dernier soupir ce matin à 10 heures 15. Cette nouvelle était dans une certaine mesure inattendue, car si l'état du président du Reich avait depuis plusieurs jours inspiré de vives inquiétudes, les médecins qui le soignaient paraissaient depuis avant-hier un peu plus rassurés sur l'issue de la maladie. On avait même pensé un moment que le président Ebert avait surmonté la crise la plus difficile et qu'il était désormais hors de danger.

Le président Ebert était né à Heideberg en 1857. Son père exerçait la profession de maître-tailleur. Lui-même était ouvrier sellier. Il appartint de bonne heure au parti socialiste majoritaire et en 1907 il devint administrateur du journal « Bughen Zeitung ». Peu après il était nommé président de la fraction socialiste majoritaire. Après le congrès de Nuremberg il était nommé député socialiste de Dusseldorf en remplacement de Bebel, au Reichstag, en 1912. En 1917 il présida le congrès socialiste de Wurtzbourg, au cours duquel il affirma la nécessité d'appuyer le gouvernement impérial dans la poursuite de la guerre.

En juin 1918 il est élu président de la commission principale du Reichstag. Après la démission de Max de Bade, le 29 septembre 1918, il est nommé chancelier. Le 7 décembre 1918 il est proclamé président de la République impériale allemande et élu officiellement le 11 février 1919 par l'Assemblée nationale, réunie à Weimar.

On peut dire que le président Ebert a été au cours de sa carrière comme président du Reich, l'homme de la résistance contre la politique française de prise de gages.

Les Soviétiques et la Paix

36 divisions, des gaz asphyxiants, des avions, des canons, des mitrailleuses !

Moscou, 28 février. — Au mois de mars sera terminé l'armement de 36 divisions. Chaque division de cavalerie et d'infanterie sera munie de tanks, d'appareils à gaz asphyxiants, de 4 aéroplanes Youkner. Au mois d'octobre prochain, il va être procédé à la construction d'aéroplanes à Schastopol, Rostov, Khar'kov, Tsaritsine, à Fili, Tachkent et Omsk. On attend incessamment 350 avions Youkner et Fokker de Hollande, d'Espagne, d'Italie. L'usine de Rijkers de Londres a reçu une commande pour 10 canons à longue portée. De plus, ont été faits les achats suivants : 200 avions, 500 canons de campagne, 3.000 mitrailleuses et 25 millions de cartouches.



ISMET PACHRA le général turc qui vient de prendre le commandement des troupes envoyées contre les Kurdes actuellement révoltés

Constantinople, 28 février. — Le gouvernement d'Angora vient de solliciter du gouvernement français l'autorisation pour ses troupes de traverser le territoire syrien, afin d'aller réprimer la révolte des Kurdes.

Le gouvernement français, considérant qu'il s'agit de troubles intérieurs et armés d'un esprit amical pour la Turquie, a accordé cette autorisation.

ILS AVAIENT VOLE DEUX AUTOS. Paris, 28 février. — Des inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté hier soir à Montmartre les nommés Henri Ancelin et Pierre Delandré qui avaient volé, il y a quelque temps, deux superbes automobiles.

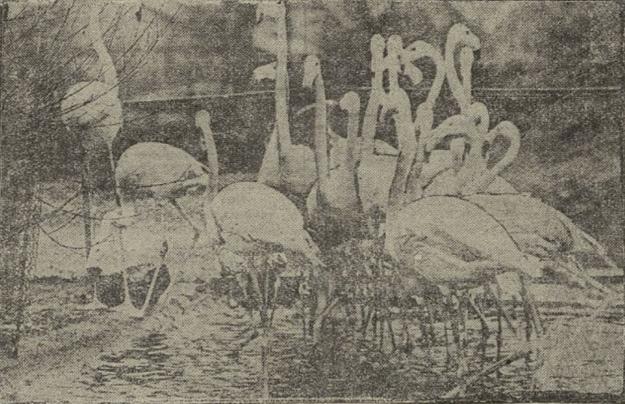


LIRE EN PAGE 2 : Nos Informations de Dernière Heure.

EN PAGE 3 : Le départ du préfet de l'Allier. L'Exposition artistique bouillonnaise. Le Conseil général de la Nièvre. La prochaine assemblée générale du Syndicat d'initiative nivernais.

EN PAGE 4 : La Vie sportive. EN PAGE 5 : Les Foires et Marchés de la région. L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain le dessin hebdomadaire de notre collaborateur Poma.

UN GROUPE DE FLAMANTS ARGENTINS



Ces jolis oiseaux s'acclimatent très difficilement en Europe. Le Jardin Zoologique de Londres vient de recevoir un lot de ces échassiers qui résistent difficilement au climat si différent de celui de l'Amérique du Sud.

Les députés franchissent au galop les obstacles de la loi de finances

Et M. Ernest Laffont se révèle partisan du régime sec « comme aux États-Unis »

Paris, 28 février. — Ce matin, sous la présidence de M. Bouyssoou, la Chambre est d'abord saisie d'un projet du ministre de la guerre, tendant à accorder à tous les militaires agriculteurs, attachés à une exploitation au moins un an avant leur incorporation, des permissions exceptionnelles pour les travaux de printemps.

Ce projet donne satisfaction aux demandes répétées de la Chambre, et ne soulève en conséquence aucun débat.

Les crédits provisoires. La Chambre passe ensuite à l'examen des cahiers de crédits provisoires, applicables au mois de mars. Les dépenses du gouvernement se montent au chiffre de 2.563 millions au titre du budget général et de 435 millions pour les budgets annexes.

Des observations sont présentées par quelques députés. Des questions qui déjà au cours de la discussion du budget et de la loi de finances ont été soulevées ou traitées maintes fois, sont à nouveau remises sur le tapis.

On reparte longuement surtout des nouveaux tarifs de transport et même de la réintégration des cheminots.

A mentionner parmi les dispositions insérées dans ce cahier, la prorogation de la loi réglementant l'exportation des capitaux, le maintien provisoire de l'indemnité de cherté de vie, de l'indemnité pour charges de famille, la suppression de la surtaxe sur le chiffre d'affaires, à l'importation, les avances aux diverses sociétés de maisons à bon marché, le dispositif des ressources pour la reconstruction des régions libérées.

Les articles 6 et 7. L'article 6 accorde une bonification qui sera annuellement fixée par le ministre des finances aux contribuables qui s'acquitteront par anticipation, de tout ou partie de leurs impôts.

Cette mesure donnera au Trésor, un fonds de roulement dont il a besoin.

L'article 7 facilite aux redevables de la contribution des bénéfices de guerre, l'acquiescement de leurs impositions dans le cas où les prêteurs ou sociétés, pour s'acquitter, auront recouru à des emprunts.

Les prêteurs seront subrogés de plein droit dans le privilège du Trésor, pour le recouvrement de la contribution.

L'ensemble du projet est adopté par 450 voix contre 26.

Le chèque des contributions. Au sujet du paiement des impôts par anticipation, ajoutons ces précisions telles qu'elles ressortent des indications fournies par le rapporteur général et le ministre.

Le ministre des finances mettra en circulation par l'intermédiaire des banques, et des agents du Trésor, un chèque spécial, dit chèque de contribution et exempt de taxes. Un décret en fixera le prix d'acquisition.

Il comportera une bonification de 5 à 8 % dont bénéficiera celui qui l'aura acheté pour se couvrir de sa contribution jusqu'à concurrence de la valeur nominale du chèque.

La loi de finances...en vitesse. La Chambre revient alors à la loi de finances et cette fois c'est en vitesse, presque sans observations, qu'elle expédie plus de 50 articles, dont beaucoup ne sont que des engagements de dépenses résultant de lois précédentes.

A signaler cependant quelques dispositions relatives à l'autonomie de la manufacture de Sévres, à la transformation de l'école technique de Strasbourg en école d'Arts et Métiers, à la création de nouveaux cours professionnels et celle d'un office national de la main-d'œuvre, pour le contrôle de l'immigration, au prélèvement d'une somme de 3 millions sur le pari mutuel en faveur des sanatoria, etc.

Cela même la Chambre jusqu'à 13 heures. Il ne reste plus qu'une trentaine d'articles à examiner, dont ceux qui visent les modifications à la taxe du chiffre d'affaires. Mais ceci réserve un gros débat. La suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

A 15 h. 45, sous la présidence de M. Bouyssoou, on continue la liquidation des derniers articles de la loi de finances. L'article 369 inscrit une somme de 24 millions et demi, au titre des avances aux sociétés de crédit immobilier, et l'ar-

Comment la découverte du cadavre de M. Trimouille souleva le voile du mystère

Et comment Lefauré, arrêté fait des aveux partiels et dénonce un complice

Orléans, 28 février (par téléphone de notre correspondant particulier). — Paris-Centre annonçait jeudi dernier que l'enquête, conduite par M. Mutel, commissaire de police à la brigade mobile d'Orléans, ferait connaître seulement les circonstances dans lesquelles le meurtre de Saint-Firmin-sur-Loire s'est accompli, mais nous renseignerait sur un deuxième et mystérieux assassinat commis il y a six ans aux environs de Bourges.

Nous pouvons aujourd'hui, sans gêner l'enquête qui se poursuit, compléter et préciser cette première information.

Le mystérieux assassinat dont il est question remonte à janvier 1919. Il eut pour théâtre Mehun-sur-Yèvre. La victime était un sous-officier américain, âgé de 52 ans. Au cours d'une rixe, il avait été tué à coups de fourche, puis, dévalisé d'une somme de 1.500 francs.

L'enquête ouverte à l'époque par la gendarmerie, n'avait pas abouti, et l'affaire avait été classée.

Or, certains renseignements recueillis, donnèrent à la brigade mobile d'Orléans, de sérieux raisons de croire que le sous-officier américain avait été tué par un marinier dont le nom était connu. La disparition de Pierre Trimouille, à Saint-Firmin-sur-Loire, la découverte de son cadavre à Saint-Gondon, et enfin le rapport du docteur Chaignot, médecin légiste à Gien, conduisant à un crime, fortifièrent la thèse de la police, qui était la suivante :

L'auteur de la mort de l'américain avait dû participer ou assister au drame de Saint-Firmin-sur-Loire.

Une arrestation. Une nouvelle enquête, ouverte par M. Pascault, commissaire dévotionnaire, MM. Mutel et Boulier, commissaires de police, vint de confirmer cette hypothèse.

Un cours d'une visite qu'ils ont faite à Besse, dans la Chère, les trois policiers ont arrêté, dans sa péniche, le Sûr », Louis Lefauré, âgé de 24 ans, né à Montluçon, père de trois enfants, marinier, de passage à Besse où il transportait du charbon.

Lefauré, qui a déjà été condamné plusieurs fois pour coups et blessures, a reconnu avoir pris part en effet aux deux « rixes », au cours desquelles le sous-officier américain et le jeune marinier de Saint-Firmin ont trouvé la mort.

Mais il a ajouté que si l'américain avait été dépeuplé, ce n'était pas par lui, mais par des compatriotes du défilé.

Lefauré qui a désigné ses complices, dont un certain Heclon, actuellement en prison pour vol, a été conduit à Gien, car il reste certains points obscurs du drame de Saint-Firmin à éclaircir.

Lefauré a une mauvaise réputation. C'est un violent et un sournois. Dernièrement des gendarmes le rencontrèrent à Besse, lui demandèrent ses papiers. Ils le montrèrent, mais depuis, se sentant surveillé, il avait armé une carabine qu'on a retrouvée dans son bateau.

Louis Lefauré a fait du drame de Saint-Firmin qui s'est déroulé dans la nuit du 23 au 24 novembre 1924, un récit qui va être vérifié.

D'après lui, ce serait son ami Heclon qui aurait tué par vengeance Pierre Trimouille. Il n'aurait fait que l'assister.

Une veillée de morts plus macabre encore que jamais

Cherbourg, 28 février. — Au village de la Perruelle, Mme veuve Lecau, qui s'était proposée pour veiller un voisin déseigné, meurt à son tour au chevet de ce cadavre.

La veillée funéraire prit alors un caractère si macabre qu'il ne se trouva plus personne pour la vouloir prolonger.

Les articles 59, 60 et 463 du code pénal sont applicables aux délits spécifiés au présent article.

En contre-parti de ce texte législatif, la loi réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des valeurs et titres étrangers est abrogée.

(Lire la suite en page 2)

Deux bandits dévalisent l'express de New-York à Chicago

Chicago, 28 février. — Les voyageurs de l'express de nuit de New-York à Chicago ont été victimes de deux audacieux bandits qui, revolver à la main, les ont scrupuleusement dépouillés de leurs bijoux et de leur argent.

L'express venait de stopper à Dunc-Park pour prendre sa provision d'eau, lorsque deux individus entrèrent précipitamment dans le couloir des wagons-lits, révélèrent sans ménagement les voyageurs, examinant les bagages et retirèrent de dessous les oreillers montres et bagues qui y avaient été prudemment placés.

Le domestique nègre de service dans les sleeping-cars s'était courageusement réfugié dans le compartiment des fumeurs, mais les bandits ne l'oublièrent pas et mirent la main sur tous les pourboires qu'il avait ramassés depuis New-York.

Les deux voleurs firent rapidement leur coup puis, lorsqu'ils jugèrent que l'expédition devait prendre fin, ils se retirèrent à l'extrémité du wagon, en faisant toujours bonne garde et descendirent du train près de East-Side, un faubourg de Chicago, où il y a un tel méandre de voies que l'express est obligé de ralentir.

Le montant du vol dépasse une somme de 10.000 dollars en espèces sans compter les bijoux. Aucun voyageur n'a été capable de donner un signalement précis des malfaiteurs qui, cependant, n'étaient pas masqués.

— Vous ne savez donc pas, jeune homme, qu'il est interdit de fumer ? (Croquis inédit de Salom).

La Chambre

DERNIERE HEURE

LOIRET

La reine de l'Amicale montargoise



Photo. Conté, à Chalette

Cl. Paris-Centre

(suite de la page 1) Un nouveau texte est également présenté à l'article 90, quant aux successions échues à des enfants adoptifs.

Désormais nul ne peut intervenir au titre d'enfant dans la succession de deux familles. Il est réputé de plein droit opter pour sa famille adoptive et il ne peut prélever dans sa famille naturelle, au titre d'enfant, que des successions de famille.

Ce texte, soutenu par le rapporteur général, est contesté à droite et au centre, par MM. Lafarge et Desjardins. Il est finalement disjoint.

Un article... naïf On passe à un autre article réservé, l'article 117, qui soumet à la déclaration d'existence, avec spécification des apports, au même titre que les sociétés civiles, les syndicats d'émission, ainsi que les associations en participation.

C'est contre quoi l'opposition avait protesté l'autre jour. Aujourd'hui, la commission apporte cette correction : Des associations en participation qui se sont révélées au public.

M. Castra n'en déclare pas moins ce texte inapplicable. Il est néanmoins adopté.

On avait aussi renvoyé l'article 178, qui majore les droits universitaires. La commission, après nouvel examen, n'a pas cru que les tarifs relevés fussent exagérés et les représente. MM. Baroux et Evain protestent.

Le ministre de l'instruction publique fait observer que par rapport aux tarifs d'avant-guerre, ceux-ci ne sont majorés que dans une proportion de 4 à 20 %.

Le projet, dit-il, est le résultat d'un examen qui a permis de constater que les charges de l'Université supportées par l'Etat sont énormes.

Après, dans un texte précédemment voté, la proposition des exonérations a été portée de 10 à 20 %. Mais l'opposition reste si vive, tant d'un côté que de l'autre, que le ministre accepte un nouveau renvoi.

La question des alcools

L'article 153 relevait de 1150 à 1250 le droit sur l'alcool. Après un renvoi, c'est la proposition suivante qui est substituée à la première :

Les sucres employés pour la fabrication des spiritueux à base de vin sont frappés d'une taxe spéciale de 300 francs par 100 kilos qui sera perçue à l'importation, indépendamment des droits de douane, dans des conditions qui seront fixées par décret.

Le projet de loi du 29 juin 1924 est relevé de 400 à 500 francs, indépendamment du remboursement du quintuple des droits fraudés ou du compromis et de la confiscation des sucres, ainsi que des boissons falsifiées irrégulièrement.

La taxe complémentaire de 40 francs par 100 kilos de sucre employés pour la vinification du vin de première et seconde cuvée, instituée par l'article 5 de la loi du 29 juin 1924 est élevée à 400 francs par 100 kilos.

M. Barthe se félicite de cette substitution à un texte qui ne pouvait que porter un coup mortel à une de nos richesses nationales.

Le ministre des finances déclare qu'il ne veut pas combattre le texte adopté à l'unanimité par la commission. Il laisse la Chambre juger, mais il demeure persuadé que l'alcool est encore susceptible de nous fournir de nouvelles ressources fiscales.

Mais, pourquoi, intervient M. Mampou, ne pas songer plutôt à lever la parité ?

M. Laffont est « sec ». M. Ernest Laffont est un ennemi de l'alcool. Il nous soulève le régime sec des Etats-Unis. Aussi ne peut-il que déplorer la philosophie du ministre des finances qui se résigne si aisément à l'abandon de son texte en faveur d'un amendement qui donnera quoi ?

La vigne se venge

Et M. Ernest Laffont reprend le texte primitif du gouvernement se fait battre par 502 voix contre 25.

Le nouveau texte est adopté au milieu des rires et la séance est suspendue jusqu'à 21 h. 30.

LA SEANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

C'est dans une atmosphère toxique que les députés continuent à discuter.

A 21 h. 40, quand la Chambre rentre en séance, une légère vapeur bleue, suffocante, chargée d'une odeur acre, flotte en ondes légères dans la salle.

C'est intolérable, s'écrie M. Simond-Raynaud, s'adressant au président, l'atmosphère, tant par le manque d'aération que par le réchauffement d'origine carbonique, est véritablement irrespirable.

A nos masques, s'est-il déjà écrit, dans le couloir de l'après-midi, M. Ybarogoray.

Un comité de techniciens est saisi de la question, déclare M. Barthe, en sa qualité de questeur.

M. Candace fait adopter un article additionnel aux termes duquel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1925, et pour une période de cinq ans, le contingent des rhums coloniaux à l'importation en France, est porté de 185.000 à 200.000 litres d'alcool pur.

Une formidable explosion de dynamite

300 MORTS — 600 BLESSES

Rio-de-Janeiro, 28 février. — Une formidable explosion de dynamite s'est produite dans l'île Caju, à 10 milles au large de Rio. La catastrophe aurait été provoquée par un incendie qui s'est déclaré hier, à bord d'un chaland pétrolier, et qui s'est communiqué aux réservoirs de la raffinerie « Atlantique ».

Un compte jusqu'à 40 morts et 600 blessés. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de millions de francs.

Les causes de l'explosion

Un communiqué officiel annonce que la catastrophe de l'île Caju a été causée par l'incendie de réservoirs de pétrole situés près d'un dépôt de dynamite. La chaleur du brasier détermina l'explosion de 3.000 caisses de dynamite. Ces caisses étaient séparées par des petits murs de terre et accumulées au successeur, de sorte qu'entre 5 et 7 heures du soir, plus de cinquante explosifs dévastèrent l'île et les environs.

LA MORT DU PRESIDENT EBERT

L'impression à Berlin

Berlin, 28 février. — Aussitôt la nouvelle de la mort du président Ebert connue, la foule afflua vers Joachimsthals, devant la clinique Mine Ebert et ses filles furent saluées avec respect par des milliers de personnes.

Les médecins n'ont pas une bonne presse. On les accuse d'avoir soigné le malade, non l'opinion publique sur l'état du malade.

Le corps du président Ebert sera transporté à nuit au palais de la présidence de la Wilhelmstrasse. Les obsèques nationales seront célébrées mercredi prochain.

L'élégie funèbre sera prononcée par le chancelier Luther.

Mardi soir, les restes du président Ebert seront transportés à Heidelberg, ville natale du président, où l'inhumation aura lieu aux frais de la ville.

La mort du président Ebert va sans doute retarder la solution de la crise ministérielle prussienne. Le centre a, en effet, l'intention de présenter la candidature du docteur Marx à la présidence du Reich.

Il a été question de fixer les prochaines élections au dimanche 3 mai. Par suite de la mort du président Ebert, la nation allemande doit voter beaucoup plus tôt. On sait que le président du Reich doit être élu par la nation allemande toute entière.

A la suite de la séance de cabinet de ce matin, le ministre des affaires étrangères a reçu les ambassadeurs et les chargés d'affaires des divers Etats qui au nom de leurs gouvernements, sont venus exprimer leur confiance dans le gouvernement du Reich.

A l'occasion de la mort du président Ebert, le gouvernement prussien a interdit tous les spectacles pendant trois jours consécutifs.

LES CONDOLEANCES OFFICIELLES

Paris, 28 février. — M. de Fongères, directeur du protocole, s'est rendu ce matin à l'ambassade d'Allemagne, pour présenter à M. Von Hoesch, les condoléances du président de la République et du président du Conseil à l'occasion de la mort du président Ebert. M. de Selves, président du Sénat a envoyé son chef de cabinet, pour présenter également ses condoléances.

LE CONGRES DE TOURS DE LA FEDERATION AGRICOLE

Tours, 28 février. — Le congrès de notre correspondant (particulier) — Le congrès de la fédération générale agricole s'est ouvert ce matin à l'hôtel de ville.

La séance était présidée par M. Sudri Carnot, président de la confédération. Le congrès s'est occupé de l'accession de la petite propriété, de la sauvegarde de la propriété individuelle, du prix de revient d'un hectolitre de vin et de la crise viticole.

Metz, 28 février. — Près de Thionville, les frères Pignon, cultivateurs, avaient reçu chez eux, leur frère et leur beau-frère, nommé Strohal, employé aux chemins de fer de Thionville, venus pour régler une affaire de succession. L'accord se fit pas et une discussion violente s'engagea, au cours de laquelle, l'un des frères Pignon porta à sa suite un violent coup de pied dans la basche du Strohal.

Strohal se précipita vers son frère, tira sur son beau-frère un coup de revolver. Alenté à la tête, Pignon fut tué net. Le meurtrier a été arrêté.

Sources de cette caisse seront les suivantes : une dotation à chaque exercice budgétaire et pour cette année, une somme de 500 millions, les excédents de recettes des exercices clos, un prélèvement de 20 % sur le plan Dawes et enfin des ressources nouvelles pour être affectées chaque exercice à ce rachat. La France marque ainsi sa volonté d'amorçer.

M. de Tanguy du Poët approuve une suggestion qu'appuie sur le champ M. Loucheur. L'opération serait incomplète si nous ne nous engageons à inscrire à la dotation de la caisse, les sommes libérées sur le compte d'intérêts par suite de la perforation des titres. Il faut se prémunir contre nos propres entraînements et poursuivre avec volonté la liquidation rapide des charges qui pèsent si lourdement sur nos épaules. En tout cas, la création de la caisse de rachat est une œuvre patriotique et je la voterai sans hésiter.

A l'unanimité de 536 votants, le projet est voté avec l'adjonction proposée par M. de Tanguy.

Le résultat du pointage est ensuite communiqué. Par 328 voix contre 255, l'amendement de M. Desjardins est adopté.

L'on arrive à ce que l'on a réservé pour la fin : la taxe sur le chiffre d'affaires. Le rapporteur général reconnaît combien cet impôt est impopulaire.

A ce moment, le ministre des finances dépose sur le bureau le projet de douzième retour du Sénat avec d'importantes modifications qui obligent la commission à se réunir. La séance est en conséquence suspendue.

L'ASSASSINAT DE PHILIPPE DAUDET

Lannes a été inculpé hier, mais persiste à affirmer qu'il croyait avoir affaire à un jeune anarchiste

Paris, 28 février. — M. Lannes, contrôleur général à la sûreté générale, a été inculpé et après-midi de complicité de meurtre et de détournement de mineur sur la plainte de M. Léon Daudet. Il a été interrogé par le conseiller Langier, et a déclaré :

Le samedi 24 novembre 1923, je revois chez moi, vers la fin de mon déjeuner, la visite d'un libraire dont j'ignorais le nom et que je connaissais seulement pour lui avoir acheté plusieurs Bibles. Il m'informa qu'un jeune anarchiste, décidé à tuer une personnalité politique, s'était présenté chez lui et devait revenir le voir vers 4 heures de l'après-midi. J'allai à la Sûreté et dis au directeur :

« Un négociant m'a fait savoir qu'un jeune anarchiste s'était présenté au librai et qu'une personnalité politique, s'était présentée chez lui et devait revenir le voir vers 4 heures de l'après-midi. Je donnai les indications nécessaires pour situer la librairie — j'ignorais le nom du librai et le numéro de la rue. »

« Pour moi, dit le conseiller Langier, n'avez-vous pas dit à M. Marrier, que c'était le librai lui-même qui était venu vous voir ? »

« Parce que, répondit Lannes, c'est moi habitué de me promener dans le quartier, j'ai vu au passage l'individu qui devait venir dans ce cas-là, danger de mort pour le librai et que celui-ci m'avait lui-même demandé instamment de ne pas être écopé. »

« En contact avec moi pour continuer un travail que j'avais commencé, poursuit Lannes, je m'arrêtai à la station d'automobiles « Filles-du-Calvaire ». Je passai devant la librairie à deux pas de chez moi, le vis Delange qui dirigeait la surveillance et lui dis :

« C'est bien cette librairie. La maison est propre. »

« Ce qui signifiait qu'il n'y avait pas lieu de se méfier du librai. »

« Le dimanche matin, Le Flaoutier vint me dire qu'il avait vu dans « l'Action Française » qu'un jeune homme s'était suicidé dans un taxi boulevard Magenta et qu'il avait l'intention d'aller voir à Lariboisière et ce n'était pas son visiteur. »

« Vous feriez mieux de rester tranquille, lui dis-je, cela ne vous regarde pas. »

« Le lundi — nous ne sommes pas encore au jour — le jeune homme était Philippe Daudet — je fis part à Marrier de ce que le librai m'avait dit la veille. Il m'envoya vérifier à Lariboisière et me dit d'aller voir Le Flaoutier. C'est à ce moment que j'apprends le nom du librai. Celui-ci me fit connaître que, malgré mes conseils, il était allé à Lariboisière et qu'il s'agissait de son jeune anarchiste, mais qu'il avait fait semblant de ne pas le reconnaître. »

Lundi M. Langier interrogera de nouveau M. Le Flaoutier.

25.000 catholiques de l'Hérault protestent contre la suppression de l'ambassade

Montpellier, 28 février. — Mgr Mignan, évêque de Montpellier, a fait parvenir à Mgr Ceretti, la note suivante :

« 25.000 membres de l'Union des catholiques de l'Hérault, profondément atteints dans leur attachement au Saint-Père par l'injure faite au Saint-Siège, protestent auprès de son vénéré et très aimé représentant de leur filiale soumission et s'engagent à poursuivre énergiquement le maintien de l'ambassade au nom de la majorité des français. »

D'autre part le télégramme suivant a été adressé à M. Herriot, président du Conseil :

« 25.000 hommes de l'Union catholique de l'Hérault réclament le maintien de l'ambassade auprès du Vatican, condition de la paix religieuse. »

LES BANDITS DE LA RUE D'ABOUKIR

Galvo prétend avoir tiré en l'air

Paris, 28 février. — M. Laroche, juge d'instruction, s'est rendu cet après-midi à l'École-Dieu, il a inculpé Ernest Galvo, un des bandits de la rue d'Aboukir, de tentative de meurtre sur les agents et de vol d'armes.

Galvo dont la fiche anthropométrique a été retrouvée au service des étrangers et dont l'identité est certaine, essaie toujours de se dissimuler sous un faux nom et prétend être Romain Boudier.

« J'ai été choqué, dit-il, par le geste de l'agent qui en me poursuivant, braquait sur moi son revolver. C'est alors que j'ai tiré le mien. »

La France hérite d'un journaliste américain

Boston, 28 février. — Un journaliste, M. Raymond Bridgman, qui est mort récemment, a fait don à la France d'une somme de 1.000 dollars afin de lui aider à payer sa dette envers les Etats-Unis.

Dans son testament, le défunt a écrit : « Je fais ce don parce que j'estime que l'Amérique a le devoir d'annuler les dettes de guerre des alliés si elle tient compte, comme elle doit le faire, de toutes les souffrances endurées par eux pour sauver la civilisation mondiale. »

Pays de Galles bat France par 11 à 5

Londres, 28 février. — Le Pays de Galles bat la France par 11 points à 5. A la mi-temps, le Pays de Galles mène par 3 à 0. Le match se déroula à Cardiff, par un temps favorable. Il a commencé à 15 heures et s'est terminé à 16 h. 40.

ECOSSE BAT IRLANDE

Londres, 28 février. — Le match de rugby entre les équipes d'Ecosse et d'Irlande, qui a eu lieu à Dublin, s'est terminé par la victoire de l'Ecosse, qui a battu l'Irlande, par 14 à 8.

A Swansea, au football association, l'Angleterre a battu le Pays de Galles, par 2 buts à 1.

En football association, l'Ecosse a battu l'Irlande, par 3 à 0.

IL POIGNARDE SON FRERE

Bar-le-Duc, 28 février. — A la suite d'une discussion entre les frères Eliech, 19 ans, et Edmond Eliech, 24 ans, tous deux bûcherons à Royal-aux-Bois, Eliech prit une hache et en frappa Edmond au dos, le blessant grièvement. Eliech a été arrêté.

Le clerc de notaire falsifiait les ordonnances

Le Mans, 28 février. — Seize inculpés, parmi lesquels de nombreux pharmaciens des arrondissements de Vendôme et de Saint-Gabriel, ont comparu, hier et aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel.

Un morphomane, Serge de Barthe, 26 ans, clerc de notaire à Vaucou, avait, depuis plusieurs mois, fabriqué de fausses ordonnances, prescrivant des doses diverses de morphine et signées du docteur Glais, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Un examen rapide eut permis aux pharmaciens de reconnaître qu'ils avaient à faire à un imposteur. Aucun n'y pensa, et cette négligence leur valut les poursuites dont ils sont l'objet. Le jugement est mis en délibéré.

Au Sénat, M. Djahayeh proteste contre le divorce

Paris, 28 février. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10.

M. Jannetty prononce l'éloge funèbre de M. Goy, mort ces jours derniers et de M. René Gouge, décédé ce matin même.

Après le ministre des finances, M. Peytral, ministre des travaux publics dépose le projet adopté ce matin par la Chambre, portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1925.

L'urgence est déclarée et le projet est renvoyé à la commission des finances.

Le ministre des travaux publics dépose le projet adopté par la Chambre relatif aux permissions agricoles à accorder en 1925.

Le Sénat adopte le projet tendant à diviser le territoire de la commune d'Aries, en deux communes distinctes, dont les chefs-lieux seront fixés respectivement à Aries et à Saint-Martin-de-Crau.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions tendant à modifier l'article 310 du code civil concernant la conversion des jugements de séparation de corps en jugements de divorce.

M. Leher, rapporteur expose que d'après le texte qui se substituerait au texte actuel de l'article 310, la séparation de corps ayant duré dix ans (au lieu de 3 jusqu'à présent) serait de droit convertie en divorce sur la demande formée par l'un des époux.

D'autre part, toute demande autre que celle tendant à la réduction de la pension allouée par le jugement de séparation sera déclarée irrecevable au cours de l'instance en conversion.

M. Dominique Delahaye critique ces modifications qui vont augmenter le nombre des divorces.

« Pour moi, catholique, dit-il, le mariage est indissoluble. »

La proposition est néanmoins adoptée. Le rapporteur général a la parole sur le projet des douzièmes de mars.

Le député d'abord que le gouvernement n'a-t-il pas déposé qu'un douzième pour mars alors qu'il est probable que le budget ne sera pas encore voté en fin de ce mois.

Le rapporteur général fait ensuite connaître les décisions de la commission sur les divers articles du projet de douzièmes.

Elle adopte les articles relatifs aux indemnités de dommages de guerre. Enfin, le rapporteur général insiste sur l'état actuel de la Trésorerie qui se meut dans des limites extrêmement étroites.

La discussion est immédiatement interrompue. M. Mauger se plaint de la situation faite au Sénat pour l'examen en quelques heures et le vote d'un cahier de crédits qui dépasse 2.400 millions.

M. Herve y associe à la protestation de M. Mauger.

D'autre part, il demande des éclaircissements sur le chiffre-contributions. Celui-ci sera-t-il une valeur d'échange dont le porteur pourra se servir suivant ses besoins ? Si en est ainsi, on aura créé un nouveau mode de paiement. On aura fait de l'impôt, malgré toutes les déclarations contraires.

M. Herriot répond que, pour aider la Trésorerie, un seul moyen analogue consistait à provoquer la rentrée des impôts le plus rapidement possible. Il faut donc encourager le bon contribuable à apporter son argent à l'Etat. Comment y arriver ? Grâce au système du chèque-contributions, recommandé par les spécialistes.

L'application de ce système encouragera les paiements anticipés d'impôts en faisant bénéficier d'une bonification ceux qui effectueront ces paiements.

Aucune réponse n'est faite à M. Langtons pour être acheté et vendu par les banques.

La discussion générale est close. Les six articles sont adoptés.

Les articles 7 à 17 de la Chambre sont disjointes. Ils concernent l'impôt sur les bénéfices de guerre. L'article 43, de la Chambre, est également disjoint. Les articles 8 à 12 et 14 à 16 sont adoptés.

L'article 47 et les derniers articles sont adoptés.

L'ensemble est adopté au scrutin à l'unanimité de 282 votants.

Le garde qui avait tué sa femme est acquitté

Versailles, 28 février. — Devant le jury de Seine-et-Oise, a comparu aujourd'hui Gaston Berg, 42 ans, garde particulier au service de M. le marquis de Rosambeau, inculpé de sa femme.

CHATHILLON-COLIGNY

Vol. — Un vol a été commis au domicile de M. Alphonse Berger, cultivateur à la Charmelle, commune d'Ager. 4.000 francs d'or qui se trouvaient dans un petit meuble ont été trouvés ainsi que 60 pièces de 5 francs. Par contre, 15.000 francs de valeurs diverses, qui se trouvaient dans le même meuble, ont été laissés.

Les gendarmes de Châtillon et de La Basrière ont ouvert une enquête.

MALESHERBES Les métaux d'un inconscient. — Ces jours derniers, plusieurs propriétaires de Malesherbes, portaient plainte contre un inconnu qui avait brisé des jeunes arbres sur leurs propriétés. A M. Combe, on avait mutilé 14 jeunes peupliers, 37 à M. Lacombe et 102 à M. le comte de Lévis-Mirepoix, tous brisés par le milieu.

La gendarmerie enquête et découvre l'auteur de ces méfaits, un pauvre inconnu nommé Bizez, 53 ans, lequel avait été également l'auteur d'un bris de clôture du jardin de M. Gaudier, facteur des postes, et de poteaux télégraphiques, méfaits commis en octobre et novembre 1924.

La gendarmerie a dressé procès-verbal.

SAINT-BRISSON Séance récréative. — Les jeunes gens de Poilly donneront dimanche prochain, dans notre salle paroissiale, la représentation qui a eu dimanche dernier beaucoup de succès à Poilly. Au programme : Les Crampions de sauvetage, comédie en 4 actes ; Le Partage, drame en un acte ; Intermèdes ; chansons, monologues, chacun final d'André Chénal, pour la Patrie, pour le drapeau.

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE Société de tir « La Libérale ». — Les socialistes ont tenu la prochaine séance de tir dimanche dernier à 8 heures. Les gagnants de tir : MM. Jean Finoux, Henri Fléchet.

OUZOZER-SUR-TREZEE Etat civil : — Marcelle Ringier. Publication de mariage. — Moïse Girard, et Marthe Auvrie.

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE Société de tir « La Libérale ». — Les socialistes ont tenu la prochaine séance de tir dimanche dernier à 8 heures. Les gagnants de tir : MM. Jean Finoux, Henri Fléchet.

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE Société de tir « La Libérale ». — Les socialistes ont tenu la prochaine séance de tir dimanche dernier à 8 heures. Les gagnants de tir : MM. Jean Finoux, Henri Fléchet.

Le Conseil général de la Nièvre a tenu, hier sa session extraordinaire

Elle a alloué des allocations réclamées depuis un certain temps par les fonctionnaires départementaux

(Voir le début en page 3)

La séance publique est ouverte à 22 heures exactement.

Chemin de fer d'intérêt local. — Le conseil approuve le projet de relever les majorations des tarifs de base et de les porter de 250 à 300 % pour les marchandises et de 150 à 190 % pour les voyageurs. Certaines marchandises ne subiront pas ce relèvement, ce sont : le blé, la farine, les engrais, les pommes de terre et la chaux.

Grâce aux ressources fournies par les nouveaux tarifs, le salaire du personnel des chemins de fer économiques va subir une augmentation qui s'éleva à 20 % en moyenne, des traitements fixes actuels. Cette majoration des salaires se traduira, dans la Nièvre, par un supplément de dépenses de 300.000 francs environ.

Les nouveaux salaires entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1925, c'est-à-dire qu'il y aura un « rappel ».

La dépense en personnel atteignant, pour le réseau de la Nièvre, actuellement 1.000.000 passera à 1.300.000.

Le salaire du cantonnier, par exemple, passera de 3.200 francs à 3.840 francs, le salaire maximum : 4.000 à 4.800 francs.

Le salaire du mécanicien de 3.800 à 4.560 francs et le salaire maximum de 5.000 à 6.000 francs.

Il ne s'agit là que des salaires de base, les différentes indemnités y ajoutant.

Le docteur Gamard est désigné pour aller à Paris rendre les comptes du chemin de fer économique du département.

Outillage des chemins de fer. — Diverses acquisitions projetées, nécessitant une dépense de 2.439.000 fr. Le conseil réduit ce chiffre à 1.976.000 fr., supprimant certains achats prévus. Certaines installations nouvelles sont envisagées et l'achat de fourgons, de machines et de wagons.

Parmi l'outillage : des charge-grumes, des baches.

La compagnie séjourne, par 14 voix contre 4, l'acquisition de 2 automobiles, fonctionnant à l'essence et économisant 40 0/0 sur la traction à vapeur. Le prix du kilomètre passerait ainsi de 2,70 à 1,70 seulement.

Allocation exceptionnelle de 500 francs aux fonctionnaires départementaux. — Les fonctionnaires départementaux vont bénéficier des avantages dont bénéficient déjà leurs collègues de l'Etat, ces derniers touchant une allocation exceptionnelle.

Le conseil décide que le personnel de la préfecture, des sous-préfectures et assimilés, les agents-voyagers, les cantonniers et les cantonniers-chefs toucheront 250 francs sur l'exercice 1924 et 250 francs sur l'exercice 1925. Ces derniers 250 francs constitueront une avance sur les augmentations ultérieures qui auront lieu au cours de l'exercice 1925.

Ces réajustements seront à l'ordre du jour lors de la session d'avril.

Une commission est nommée pour étudier ces futurs réajustements : MM. Brarnard, Prestat, Lebeuf, de Théury, Gay, Roussillon, Moine et Magnien.

Asile de la Charité. — Le personnel de l'Asile profitera des avantages énoncés plus haut : une allocation exceptionnelle de 250 francs sur l'exercice 1924, et 250 francs à valoir sur les réajustements des traitements (exercice 1925).

ALLIER

MOULINS

Le départ de M. Moisson
M. Moisson a quitté définitivement la préfecture de l'Allier hier matin.

Avant son départ de Moulins, M. Moisson a adressé à chacun des maires de l'Allier la lettre suivante :

Je ne veux pas quitter la préfecture de l'Allier sans vous dire le bon souvenir que j'emporte de ce séjour.

La magnifique légende de sympathie que, dans un élan qui m'a vivement touché, les municipalités de l'Allier ont voulu me donner par l'initiative de la municipalité de Vichy, sera pour moi la plus belle des récompenses.

Merci à tous les amis ; merci aux maires et aux conseillers municipaux qui m'ont fait l'honneur de m'en faire.

Je ne puis que vous recommander les laborieuses populations de l'Allier, dont je serais fier de posséder l'estime et la confiance et auxquelles je me sens chaque jour plus profondément attaché.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Les fonctionnaires de toutes les administrations dont j'ai pu apprécier le dévouement aux institutions républicaines, vous y aiderez, chacun dans son rayon d'action, comme ils m'y ont aidé moi-même.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Ensemble, nous avons vécu de longues années, pendant lesquelles je me suis appliqué, soit comme secrétaire général, soit comme sous-préfet de Montluçon, soit comme préfet, à faire aimer la République, à maintenir le calme dans les esprits et à éviter les conflits du travail qui ont tant coûté à notre pays.

Exposition Artistique Bourbonnaise

M. Liste des souscripteurs : M. Georges Barillet, à Alfort, 2 ; le chanoine Barrot, 1 ; Mme de Beaubert, 1 ; MM. Botte, 1 ; Bouteville, entrepreneur à Dornier, 1 ; Mmes de Boulois, 1 ; Bourgoing, 1 ; Brou, 1 ; M. Cadoret, à Cosme d'Allier, 1 ; Jacques Chambon, 1 ; le comte de Commerce de l'Allier, 4 ; la comtesse de Chambray, 2 ; MM. Charpy, 1 ; Charvet, 1 ; Chéne, 1 ; B. Clément, instituteur à la Guillerme, 1 ; Dupuis, président de l'Amicale des Bourbonnais à Clermont-Ferrand, 2 ; Dumont, instituteur, la Madeleine-Moulins, 1 ; Delaunoy, 1 ; Jochard de Gardel-Thoron, 2 ; baronne de de Gaulmin, 1 ; M. Gayet, 1 ; Mme Girard-Alozo, 1 ; MM. Gollaud, 1 ; Fr. Gomot, 1 ; Souvigny, 1 ; Mme Gué-Bernard, 1 ; MM. Lemaître, agent d'assurances à Montluçon, 1 ; Héraud, 1 ; Mlle Hesse, 1 ; Jacquelin, 1 ; MM. Larné, 1 ; Abbé Leraf, 1 ; MM. Mallet, président du tribunal, 1 ; Milcent, 1 ; Mme A. Mullier, les Grosliers, la Madeleine-Moulins, 1 ; MM. Navrot, 1 ; le comte R. de Nicolai, 2 ; Papin père, 1 ; Piret, 1 ; Ponthier, 1 ; Mmes Prêtre, 1 ; Glandieu Puzat, à Bourbon-Lancy, 1 ; MM. Rapinat, 1 ; Renaud, 1 ; Mlle Rollet, institutrice à Saint-Félix, 1 ; MM. Romaneau, 1 ; Rogeret de Chanteloup, 1 ; Mme Sadoury, 1 ; MM. de Sampigny, 1 ; A. Sarrazin, 1 ; Surrazin, 1 ; Société Générale, 1 ; Mme Souchard, 1 ; Charles Soutter, 1 ; la Société d'Agriculture de l'Allier, 4 ; Mlle Toquet, 1.

Total des listes précédentes : 328. Total de ce jour : 387 actions.

Nous rappelons que l'on peut se procurer des actions à 0,50 dans les principales banques de Moulins, au Syndicat d'initiative et auprès des personnes qui ont accepté de recevoir la souscription.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

Le gala Messenger-Ganne, le concert de la Famille d'Yzeure et les visites accompagnées d'Amis-Collégiales seront entièrement gratuites pour les actionnaires A, qui auront, également, accès au Vernissage du 14 mars.

NEVERS

M. Pellot nous prie d'insérer la lettre suivante : Société parisienne d'automobiles, 10, avenue de la Grande-Armée, Paris. A. M. Pellot, 9, Place Guy-Coquille, Nevers. Paris, le 25 février 1935.

Monsieur, J'ai lu dans le journal « Paris-Centre » le récit de la mort de votre pauvre fils pour lequel j'avais une si grande sympathie.

Je tiens à vous préciser, contrairement à ce que pourrait laisser croire cet article, que Pierre Pellot, employé dans notre Société comme secrétaire d'un de nos services commerciaux, a toujours rempli son emploi à notre entière satisfaction et que nous n'avions jamais songé à nous séparer de lui.

Il nous avait seulement paru un peu fatigué et surmené les derniers jours qui ont précédé sa fin tragique et c'est parce qu'il se plaignait d'insomnies totales et qu'il avait maigri d'une façon anormale que je vous avais demandé de lui faire prendre un peu de repos à la campagne.

Son état physique ne nous causait d'ailleurs « pas d'inquiétude immédiate » puisqu'il a assuré son service jusqu'à son départ. Je vous renouvelle, monsieur Pellot, la peine que m'a causé ce douloureux événement et la part que j'ai prise à votre chagrin et vous prie de croire à l'expression de ma sincère sympathie.

Le Directeur : Signé : R. CHAPUT.

On réclame Les habitants de la rue de la Raie ont dernièrement protesté contre les détériorations du service vicinal.

Il paraît qu'ils ne sont pas les seuls à formuler des revendications. Effectivement, sans avoir fait trois fois le tour du monde, les hasards de la vie, les vicissitudes de l'existence ont voulu que nous ayons beaucoup voyagé.

Dans toutes les pérégrinations qu'il nous a été donné de faire, nous avons certes vu, tant en Europe, qu'en Asie et qu'en Afrique, bien des villes sales, mais il nous a été rarement donné d'en voir d'aussi mal entretenues que Nevers.

Voici que nous recevons une réclamation des habitants de la rue de l'Aiguillon et de la rue d'Alsace-Lorraine.

Il nous disent de venir voir de visu ! C'est inutile. Nous savons à quoi nous en tenir. Lorsqu'on constate en plein cœur de Nevers, rue de la Barre, par exemple, la manière dont est compris le service de vicinalité, on peut juger de ce que doit être la périphérie !

Antiquités, vieilles rues, vieux coins pleins de pittoresque ; affaire entendue. Mas le pittoresque ne s'étend pas à la boue et la crasse, et, tout cas, il relève du service de l'archéologie.

Le service de la vicinalité serait prié de s'occuper des affaires le concernant.

AUJOURD'HUI DIMANCHE A CINÉ-PARC

dernière époque du film Les deux gosses

Arrestation. — Séraphin Giovanni, 32 ans, de nationalité italienne, manoeuvre sans domicile fixe, a été arrêté hier matin par la police municipale, sous l'inculpation de vagabondage et défaut de carnet.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

NEVERE

La session du Conseil général s'est ouverte hier

La session extraordinaire du conseil général s'est ouverte hier après-midi, à 14 heures, sous la présidence de M. Loquin. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de M. Pabion qui s'était fait excuser.

Le conseil décide de se réunir en commission jusqu'à 16 heures. Le préfet fait savoir que les syndicats des cantonniers et des agents-voyers du département lui ont fait parvenir des demandes de révision de salaires.

Le conseil décide d'examiner ces demandes à la prochaine session du mois d'avril. Deux commissions seules, fonctionnent : les commissions des finances et des travaux publics.

A 18 heures seulement, la séance publique est ouverte pour être close deux minutes plus tard. En effet, l'assemblée départementale adopte la proposition de M. Gay qui suggère de tenir une séance plénière de quelques minutes.

A 19 h. 30, exactement, la séance plénière était terminée. La presse est avisée, à cet instant, que la séance publique aurait lieu le soir même à 21 h. 30.

Voici l'ordre du jour : 1° chemins de fer d'intérêt local ; majoration des tarifs de transports et relèvement des salaires du personnel.

2° Chemins de fer d'intérêt local, programme des améliorations à apporter dans l'exploitation du réseau.

3° Personnel départemental, allocation exceptionnelle de 500 francs aux fonctionnaires départementaux.

4° Personnel des cantonniers, et cantonniers-chefs.

5° Asile de La Charité, personnel secondaire.

6° Majoration des pensions des retraités départementaux.

7° Electrification du département.

Dans le box du public, une dizaine de personnes, déléguées par tout le personnel intéressé au projet de relèvement des salaires.

Conférences du mardi et assemblée générale du Syndicat d'Initiative

A l'occasion de son assemblée générale, qui aura lieu le mardi 19 mars, à 20 h. 30, salle du Ciné Parc, le Syndicat d'Initiative organise une conférence supplémentaire.

Ses membres y seront admis sur présentation de leur carte personnelle pour 1935 gratuitement. Les cartes sont en vente à la caisse.

A cette réunion seront exposées les situations morale et financière du syndicat, et renouvelés les membres sortants du comité.

La conférence sera faite par M. Georges Ourd, jeune écrivain, au talent vigoureux et pittoresque, sur l'autorité essentiellement puissante et originale que le Prof. de Nevers lui a pu donner. Elle pourra même être interprétée par un camarade qui lui sied aussi bien.

Les amateurs du bien dire et du beau dire qui ne sont ni abonnés des conférences ni membres du syndicat, pourront se procurer des cartes à l'avance, au prix de 6 francs chez M. Guillaumet, libraire, 70, rue du Commerce, ou avant la réunion, le soir, à Ciné Parc.

Commerçants, unissez-vous. — Sous ce titre, la Chambre syndicale du commerce de détail de Nevers, adresse une manifestation à tous les détaillants de Nevers pour les inviter à se réunir, le mardi 19 mars, pour voter un programme de travail.

Arrestation. — Séraphin Giovanni, 32 ans, de nationalité italienne, manoeuvre sans domicile fixe, a été arrêté hier matin par la police municipale, sous l'inculpation de vagabondage et défaut de carnet.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72 ans, gilière, rue Sainte-Valère, 47. Publications de mariage. — Alexandre Charlel, tailleur de pierre à Vary, et Eugène Ducloux, rue de la Barre, 19.

La boucherie BARBIN, 31, rue de Paris, à Nevers, prévient le public qu'elle mettra en vente à partir de mardi 12 mars de la viande frigorifiée (bœuf et mouton) des prix défiant toute concurrence. Le frigo sera également vendu à la boucherie de Vauzelles.

Etat civil : — André Lavaut, Tour Goguin. Naissance. — Auguste Chiron, 17 ans, couturier, rue de Paris, 1 ; Jean Morlot, 73 ans, retraité du P.-L.-M., veuf de Françoise Lafont, rue de Paris, 1 ; Louise Bonnet, 72





